

MASTER

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027

Vu l'avis du conseil de faculté du ... / ... / ...

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du ... / ... / ...

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLOME	BIODIVERSITÉ ÉCOLOGIE ET ÉVOLUTION (BEE)
PARCOURS-TYPE	Biodiversité EcoSystèmes Tropicaux Terrestres (BEST-T)
NIVEAU(X)	X 1 ^{ère} année X 2 ^{ème} année
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☐ ALL (Art, lettres, langues) // ☐ SHS (Sciences humaines et sociales) // X STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	X formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☐ présentiel ☐ distanciel X hybride
RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : M2 : Pascale BESSE Mail : Pascale.Besse@univ-reunion.fr M1 : Thierry PAILLER Mail : Thierry.Pailler@univ-reunion.fr GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Florelle RIVIÈRE Mail : secretariat.et@univ-reunion.fr

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	L'admission en Master 1 fait l'objet d'une sélection (14 places) Les dossiers de candidatures sont examinés par une commission qui évalue : - Le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ; - les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ; - la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel. Attendus à l'entrée du M1 : Des prérequis de connaissances et compétences niveau licence dans les matières fondamentales suivantes : écologie, biologie animale et végétale, statistiques, biologie évolutive et génétique, anglais sont exigés Mentions de licences conseillées : Licence Science de la vie et Science de la Vie et de la Terre. Les candidatures d'autres formations de Licence (type mention Sciences de la transition écologique et sociétale), d'Écoles d'Ingénieurs, de Bachelor Universitaire de Technologie 3 (BUT 3) (Génie Biologique parcours SEE sciences de l'environnement et écotechnologies), ENS, ou M1 sont aussi considérées. PARCOURS BEST-T Les critères pris en compte pour l'admission sont : - les critères académiques (diplômes, relevés de notes, cursus) : Pour les candidats en formation initiale, les notes des matières fondamentales en licence (écologie, biologie animale et végétale, statistiques, biologie évolutive et génétique, anglais) sont particulièrement prises en compte. A titre d'indication, des notes de 12/20 dans chacune de ces matières ou au S5 de la L3 sont considérées comme minimales. Pour les candidats en reprise d'étude, un diplôme scientifique équivalent à au moins 180 ECTS et validé avec un excellent niveau académique est
--	---

	absolument nécessaire. Un diplôme de niveau master est conseillé. - la justification du niveau de langue : Un semestre entier de cours étant dispensé en anglais (S2), une justification (attestation, test...) du niveau de langue anglaise est nécessaire (le niveau minimum requis est l'équivalent Cambridge B2). Pour les étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français, la justification d'un niveau suffisant en français est demandée. - le projet de l'étudiant (expliqué dans la lettre de candidature) - la motivation, exprimée dans la lettre de candidature et appuyée par tout élément permettant de justifier d'une activité ou d'une implication dans le domaine de l'écologie au sens large (contrat, stage ou engagement personnel dans un laboratoire, une entreprise, une association naturaliste ou en lien avec l'environnement) et de bonnes capacités de terrain. - les recommandations rédigées par un enseignant, un employeur ou tout autre personne ayant supervisé des activités académiques ou professionnelles sont un plus. Les pièces justifiant du cursus et de la motivation du candidat constituent des éléments essentiels à l'examen des dossiers de candidatures.
--	--

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	Se référer à l'Article I-1.4 du RGE. L'inscription pédagogique aux différents enseignements suivis (unités d'enseignement obligatoires, optionnelles ou libres) est effectuée, pour les deux semestres, selon le calendrier pédagogique. L'inscription pédagogique se fera en distanciel par IP WEB avant le 30 octobre 2026.
---	---

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	N/A
--	------------

Types d'aménagement proposés par la formation	N/A
---	-----

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	L'objectif pédagogique du parcours BEST-Terrestre est de privilégier la formation des étudiants à la compréhension des processus responsables de la dynamique de la biodiversité des écosystèmes tropicaux en milieu terrestre. Les enseignements pratiques à portée fondamentale ou appliquée sont dispensés sur le terrain, au sein du Parc National de la Réunion (UNESCO) ou en milieu agricole, au champ ou sur les sites et laboratoires d'expérimentations du Pôle de Protection des Plantes. Les domaines traités sont l'écologie des forêts tropicales, la botanique tropicale, la dynamique des invasions biologiques, la restauration écologique, la biologie de la conservation, l'écologie et l'évolution moléculaire, l'étude des interactions biotiques, la macroécologie et la biogéographie... La pédagogie fait le plus largement possible appel au travail personnel, à l'analyse, à l'esprit critique des étudiants, au travers de cours/conférences interactifs, par la construction d'évaluations reposant sur l'étude d'articles fondés sur des résultats expérimentaux. Des enseignements méthodologiques et pratiques plus appliqués à la protection et la valorisation de la biodiversité terrestre tropicale sont également dispensés en liaison avec le monde professionnel avec lequel l'unité de recherche à laquelle est adossé le master (UMR PVBMT) a des liens étroits, que ce soit dans le domaine de l'environnement terrestre naturel (Parc, Conservatoire, ONF, DREAL, associations) ou dans le domaine de l'environnement cultivé (ANSES, FDGDON, DAAF, ArmeFlhor, associations, coopératives ...) : pratique de la protection et de la conservation des espèces menacées en milieu terrestre, gestion des invasions animales et végétales, diversité des bioagresseurs et santé végétale, valorisation des ressources végétales, agro-écologie, épidémiologie des maladies végétales émergentes. Une école de terrain (La Réunion et Madagascar ou zone Sud-Ouest Océan Indien) permet aux étudiants une mise en pratique de ces enseignements et l'accueil des étudiants au cœur de la plateforme 3P leur permet d'interagir avec les partenaires présents (Start-ups Vitrorun et Ekoal, ANSES, CIRAD) et de bénéficier de l'accès à diverses collections et stations expérimentales (Centre de Ressources Biologique Vatel, Herbier de la Réunion, collections entomologiques, stations expérimentales en agronomie, station de recherche en milieu naturel de Mare Longue...) Objectifs (pédagogiques, scientifiques, professionnels) • Compréhension des mécanismes régissant la dynamique de la biodiversité terrestre
---------------------------	---

	• Expertise en écologie terrestre tropicale, biologie de la conservation et santé végétale. • Expertise en génétique appliquée aux problèmes de conservation de la biodiversité • Acquisition de capacités de travail autonome Compétences visées (scientifiques, professionnelles, méthodologiques ...) • RNCP39185BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques • RNCP39185BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés • RNCP39185BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances • RNCP39185BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel • RNCP39185BC05 - Contextualiser une problématique liée à la biodiversité, son état et son évolution • RNCP39185BC06 - Collecter et gérer les données liées à la biodiversité • RNCP39185BC07 - Analyser les données liées à la biodiversité Débouchés • Instituts publics de recherche, Centres internationaux de recherche • Enseignement supérieur • Sociétés privées • Gestion des parcs naturels et des réserves • Collectivités locales • Milieu associatif Nous recrutons essentiellement au niveau national et local. Des étudiants étrangers, notamment des pays du Sud (ciblés sur les pays de la Zone Océan Indien) sont également acceptés s'ils ont acquis les diplômes et les prérequis nécessaires (accès en M2 possible notamment via la procédure Bourses d'Excellence Horizon de l'UR). Le master offre également quelques places ouvertes à l'international (hors région océan Indien) dans le cadre des programmes d'échanges ERASMUS.
--	---

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	4
Nombre d'UE	AOF 19 (11 UE M1 + 8 UE M2) NOF 21 (12 UE M1 + 9 UE M2)
Volume horaire étudiant de la formation par année	M1 BEST T = 465 heures M2 BEST T (reconduction) 2026-2027 = 250h Pour information M2 BEST T NOF = 243 heures

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe

Observations complémentaires sur les éléments du tableau des MCCC	Les cours du M1 S2 sont dispensés entièrement en Anglais, toutefois les examens écrits du S2 pourront être réalisés par les étudiants en français ou en anglais selon leur préférence. Les rapports de stage (M1 ou M2) pourront être rédigés en langue anglaise pour les étudiants en stage à l'étranger ou pour les étudiants qui en feront la demande justifiée (par exemple dans l'objectif de la publication d'un article scientifique). Le tableau MCCC concerne le M1 version NOF ouvrant en 2026-2027, le M2 version NOF ouvrira en 2027-2028. Concernant le M2 AOF reconduit pour 2026-2027 : se référer au tableau spécifique des MCCC 2026-2027 correspondant exactement aux MCCC 2025-2026 reconduites. Dans ce cadre, et pour respecter la continuité de l'ancienne offre de formation, comme en 2025-2026, certaines UE évaluées en CCI font l'objet d'une reconduction de notes en session 2 ; les autres UE évaluées en CC font l'objet d'une session 2. Cette mesure est transitoire et exceptionnelle pour le M2 AOF reconduit en 2026-2027.
---	--

2.3 Assiduité aux enseignements

Principe : en application de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de l'enseignement supérieur, **les étudiants doivent être inscrits et assidus aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.**

L'assiduité aux Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP) est obligatoire.

Dispense d'assiduité	Conformément au paragraphe 2.3 du RGE.
Modalités et justificatifs d'absence	Les modalités et justificatifs d'absence sont tels que définis dans le règlement des études applicable à la formation, les justificatifs doivent être transmis au service pédagogique du département Ecologie Terrestre.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	N/A
UE Unités d'Enseignement	Conformément au RGE, les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note seuil. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
BCC Blocs de connaissances et de compétences	Les BCC sont validés par la validation des différentes UE qui les composent (voir MCCC).
Semestre	Conformément au RGE, les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note seuil. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.
Année	Conformément au RGE, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4. Les évaluations écrites (rapport) et orales (soutenance) des stages sont obligatoires pour la validation de chaque année.
Diplôme	Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury de master, attribuant 120 crédits. La mention de réussite est attribuée sur la moyenne des quatre semestres du master selon le barème suivant : mention Passable pour une moyenne supérieure ou égale à 10/20 mention Assez Bien pour une moyenne supérieure ou égale à 12/20 ; mention Bien pour une moyenne supérieure ou égale à 14/20 ; mention Très Bien pour une moyenne supérieure ou égale à 16/20.

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	Conformément à l'Article 7.2 du RGE, la compensation est organisée entre éléments d'une même UE, entre unités d'enseignements d'un même semestre et entre deux semestres consécutifs d'une même année.
---------------------------	--

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conserver	Conformément à l'Article 7.2 du RGE,
---------------------------------------	--------------------------------------

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Conformément aux articles 1 et 2 du paragraphe II du RGE.
---	---

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
--	--

a) Évaluation terminale	X OUI ☐ NON Certaines UE peuvent ne faire l'objet que d'un contrôle terminal (voir MCCC)
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	X OUI ☐ NON Certaines UE font l'objet de contrôles continu et terminal (voir MCCC)
c) Évaluation continue intégrale	X OUI ☐ NON Certaines UE peuvent être évaluées en contrôle continu intégral (voir MCCC)

4.2.2 Modalités spécifiques appliquées aux étudiants en programme d'échange international - mobilité entrante

Modalités spécifiques appliquées aux étudiants internationaux en <u>programme d'échange</u> (mobilité entrante)	Les MCCC de la formation s'appliquent aussi aux étudiants en programme d'échange international.
--	---

4.2.3 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	Conformément à l'Article 2.1 du RGE.
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	Conformément aux articles 2.1 et 7.1 du RGE

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	Conformément à l'Article 3 du paragraphe II du RGE.
----------------------------------	---

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	Diffusion des résultats sur l'ENT.
--	------------------------------------

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Le redoublement n'est pas de droit en M1 et M2 BEE parcours BEST-T. Il est subordonné à la décision du jury du M1 ou du M2 BEST-T.
---------------------------	--

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

À préciser, le cas échéant

6.2 Mesures transitoires

Pour l'année 2026-2027, la nouvelle offre de formation (NOF) master BEE BEST-T sera ouverte uniquement au niveau M1. Elle ouvrira au niveau M2 en 2027-2028.

Mesure transitoire : La formation dispensée en 2026-2027 au niveau M2 sera celle de l'ancienne offre de formation (AOF) reconduite, afin de permettre d'assurer la continuité de diplôme pour les étudiants inscrits en M1 AOF en 2025-2026. Pour ce M2 AOF en 2026-2027, les MCCC spécifiques qui s'appliquent correspondent à une reconduction de celles votées en 2025-2026.